

REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT DE LA
SAVOIE

Nombre de conseillers : 15
En exercice : 12
Présents : 9
Votants : 10
Pouvoirs : 1

Pour 10
Contre /
Abstention /

Date de convocation :
03/03/2026
Date d'affichage :
16/03/2026

MAIRIE DE PEISEY NANCROIX

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU
CONSEIL MUNICIPAL**

L'an deux mil vingt-six,
Le neuf mars,

Le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie en séance publique sous la présidence de M. Guillaume VILLIBORD, Maire.

Etaient présents :

Mesdames Céline CROSSMAN, Maryse FAVRE, Stéphanie NOZ, Marie-Neige POCCARD-CHAPUIS,
Messieurs Thierry ARSAC, Jean-Pierre GIACHINO, Romain GIACHINO, Benoît RICHERMOZ et Guillaume VILLIBORD.

Absents-Excusés :

Madame Céline COMBAZ (pouvoir à Guillaume VILLIBORD),
Messieurs Stéphane BLUM et Bernard PRAIZELIN.

Monsieur Thierry ARSAC a été élu secrétaire de séance.

Délibération N°2026/03/031 : Acquisition de la parcelle cadastrée ZC 78
(Nom C.L. 3.1.3)

VU les articles L.2121-29 du Code Général des Collectivités Territoriales

VU les articles L.2241-1 à L.2241-7 du Code Général des Collectivités Territoriales ;

VU l'article L.1311-13 du Code Général des Collectivités Territoriales ;

VU la délibération n°2024/11/099 relative à la mise en place d'une promesse de vente en vue de l'acquisition de la parcelle ZC 78 ;

VU l'avis des domaines en date du 27/02/2026, attribuant une valeur de 466 000,00€ au terrain objet de la demande, assortie d'une marge d'appréciation de 10% ;

Considérant le manque d'offre de logement pour les résidents permanents ;

Monsieur le Maire rappelle que la commune de Peisey-Nancroix est en recherche permanente de solutions pour permettre aux habitants souhaitant vivre et travailler à la station de se loger. Il précise également que le vote de la majoration de la taxe d'habitation visait spécifiquement le financement de ce type de projets.

Dans ce cadre la parcelle cadastrée ZC 78 a été identifiée comme pouvant répondre à cette problématique, tant pour les saisonniers que pour les résidents à l'année. Ladite parcelle est située à Plan Peisey, à l'entrée du parking des Zeschierses. Cette parcelle comprend 977 m² de terrain en zone Aa (agricole), et 1554 m² en zone Ut2 (constructible).

Un courrier de proposition d'achat a été envoyé le 02/08/2024 aux propriétaires de la parcelle ZC 78, à Plan Peisey, auxquels M. et Mme CHOTTEAU, propriétaires de ladite parcelle, ont répondu positivement. Une délibération votée le 18 novembre 2024 donnait la possibilité à M. le Maire de signer une promesse de vente avec les propriétaires.

Ladite promesse n'a pas été conclue. M. le Maire propose de réaliser une vente directe sans signature d'une promesse de vente.

Les propriétaires acceptent, dans le cadre de cette procédure, la réalisation d'études de faisabilité, bornages et autres éléments nécessaires au projet.

Le prix de vente du terrain s'élève à 300€/m² en zone constructible et à 3.60€/m² en zone agricole soit :

Référence cadastrale – Adresse	Surface	Prix au m ²
ZC 78 – Zone Ut (constructible)	1 554 m ²	300€
ZC 78 – Zone Aa (non constructible)	977 m ²	3.60€
TOTAL	2 531 m ²	469 717.20€

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal d'autoriser l'achat dudit terrain par la commune afin qu'une opération de création de logements à destination de saisonniers ou de résidents permanents puisse y être réalisée.

Après exposé et en avoir délibéré,

Le Conseil Municipal,

- **APPROUVE** l'exposé de Monsieur le Maire ;
- **AUTORISE** le Maire à réaliser l'ensemble des démarches nécessaire la conclusion de cette acquisition et notamment à signer l'acte authentique ;
- **S'ENGAGE** à inscrire les crédits nécessaires aux budget primitifs 2026 de la commune.

AINSI FAIT ET DELIBERE AU JOUR, MOIS ET AN QUE DESSUS.

Le Secrétaire de séance,
Thierry ARSAC



Pour Copie Conforme :

Le Maire,
Guillaume VILLIBORD

